

<http://ugtg.org/spip.php?article1651>



Communiqué relatif au procès MADASSAMY du 4 Novembre 2011

- Expressions - Communiqués -



Date de mise en ligne mardi 8 novembre 2011

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

COMMUNIQUE de L'UGTG

**A propos de la convocation Michel MADASSAMY
devant le tribunal correctionnel de pointe-à-pitre
ce mardi 8 Novembre 2011**

—

Ce mardi 8 Novembre à 8 heures, Michel MADASSAMY était à nouveau convoqué devant le tribunal correctionnel statuant sur les intérêts civils car l'un des gendarmes « agressés » dans l'affaire SARA-TEXACO demande réparation.

Après 10 ans de procédure, Michel MADASSAMY a été condamné à 3 mois de prison avec sursis le 9 août dernier. Il est accusé d'avoir blessé 16 gendarmes et c'est l'un deux (un seul) qui demande à être indemnisé pour le préjudice subi.

Encore une fois, comme le 04 octobre dernier, ni le gendarme, ni son avocate n'ont été en mesure de fournir une quelconque demande d'indemnisation. Malgré cette nouvelle absence de justificatif, le juge a quand même reportée l'affaire, une fois, au 3 janvier 2012.

NOU PÉKÉ FÈ DÈYÈ - NOU SÉ PITIT A KONBATAN

NON A LA RÉPRESSION - SENDIKALIS PA KRIMINÈL

Le Secrétaire Général

Elie DOMOTA

Pointe-à-Pitre, le 04 Nov. 2011